

G A Z E T T E U N I V E R S E L L E ; OU P A P I E R - N O U V E L L E S DE TOUS LES P A Y S ET DE TOUS LES J O U R S ;

DU VENDREDI 15 JUIN 1792

A U T R I C H E .

Extrait d'une lettre de Vienne, du 30 mai.

Vous connoissez déjà la déclaration de l'impératrice que le ministre russe Bulgakow a remise au vice-chancelier de la république. Catherine II envoie une armée pour casser la constitution nouvelle formée, dit-elle, par des factieux, & pour protéger la liberté de la nouvelle diète qui doit remettre tout sur l'ancien pied, & ramener ces tems heureux où la Pologne florissait sous l'influence bienfaisante de la Russie. Un manifeste en langue grecque, avec une traduction polonoise, exprime en détail les motifs qui ont déterminé l'impératrice à entrer en Pologne. La vérité & l'amour de l'humanité y brillent comme dans sa première déclaration.

Le roi de Pologne doit déjà être parti pour Wlodawa en Pologne, près de la forêt de Pinck, centre de l'armée de Pologne, pour être à portée de soutenir de là le corps commandé par le prince Joseph Poniatowski en Ukraine, & l'autre sous les ordres du prince de Wirtemberg en Lithuanie.

Le marquis Luchefini, ministre du roi de Prusse auprès du roi & de la république de Pologne, a déclaré au ministre polonois que, sans entrer dans les raisons qui ont engagé la Russie à prendre de pareilles résolutions, la cour de Berlin se borne à signifier que si les affaires de Pologne avoient la moindre ressemblance avec celles de France, elle se trouveroit obligée, ainsi que les autres cours voisines, à prendre un parti extrême, mais nécessaire, pour empêcher les suites funestes de pareils exemples. Rien sans doute n'est plus obscur que ce langage diplomatique ; mais cela dit clairement que si la Pologne fait la moindre résistance, elle aura aussi à combattre la Prusse & l'Autriche. Il y a grande apparence que ces puissances seroient très-fâchées que les Polonois recussent le joug sans murmurer ; elles n'auroient pas de prétexte pour les punir, en partageant de nouveau la Pologne.

Les troupes prussiennes sont maintenant en marche, & on croit qu'à la fin du mois les forces combinées seront en état d'agir.

Les régimens françois qui ont déserté en corps, les officiers & les soldats qui arrivent tous les jours grossissent l'armée aristocratique. On prétend cependant que le gouvernement de Bruxelles a notifié aux princes émigrés, que le roi apostolique veut bien défendre ses états, mais qu'il n'agira jamais de concert avec leur armée, qui pourra hors de ses états faire les mouvemens qu'elle voudra. Si cette déclaration est vraie, il seroit prouvé que les puissances liguées n'ont point pour principal motif la restauration du clergé, de la noblesse, des parlemens, & même du despotisme ministériel.

La cour part demain pour Bude, où le couronnement aura lieu le 6 du mois prochain.

F R A N C E .

A R M É E D U N O R D .

Du 11 juin, à cinq heures du soir.

La journée d'hier a été bien pénible ; nous avons été battus

par une pluie violente, qui duroit encore il y a deux heures. La nuit a été plus fâcheuse encore, notre camp étant inondé. Le soldat souffre beaucoup, c'est avec constance ; mais la continuation du tems que nous avons depuis Farnars pourroit causer des maladies dans nos troupes.

Demain nous allons camper près de Lille, s'il n'y a pas de contre ordre. C'est donc décidément par Menin que nous pénétrons. On ne fait rien de positif des desseins des ennemis ; il paroît cependant qu'ils se réunissent sous Courtray, où on leur suppose le projet de nous arrêter.

Rapport de M. la Fayette, qui a été lu dans la séance du mercredi 13 au matin, par M. Dumouriez, contenant l'annonce de la mort du brave Gouvion.

Au camp retranché de Maubeuge, le 11 juin, l'an 4^e. de la liberté.

Je vous ai rendu compte, monsieur, des mouvemens sur Maubeuge. Avant-hier, pendant que je reconnoissois le pays entre mon camp & Mons, il s'engagea une escarmouche de nos troupes légères avec celles des ennemis, où ceux-ci perdirent trois hommes, & où il y eut de part & d'autre quelques blessés. Ce matin les ennemis ont attaqué mon avant-garde, qu'ils espéroient sans doute surprendre ; mais, averti à tems, M. Gouvion, a renvoyé ses équipages sur Maubeuge, & a commencé, en se repliant, un combat où son infanterie étoit continuellement couverte par des hâtes, & où les colonnes ennemies ont beaucoup souffert du feu du canon, & particulièrement de quatre pièces d'artillerie à cheval, sous le capitaine Barrois. Les troisième & onzième régimens de chasseurs, & le second de hussards, ont bien manœuvré : celui-ci a fort maltraité un détachement de hulans qui s'étoit aventuré. Un ouragan très-violent ayant empêché d'entendre les signaux du canon, a retardé pour nous la connoissance de l'attaque : aussi-tôt qu'elle est parvenue au camp, une colonne d'infanterie, sous M. Ligneville, & de la cavalerie sous M. Tracy, ont été conduits par M. Narbonne sur le flanc des ennemis. Tandis que la réserve de M. Maubourg se portoit au secours de l'avant-garde, j'ai fait marcher les troupes en avant ; & les ennemis nous abandonnant le terrain, une partie de leurs morts & de leurs blessés, ils se sont retirés dans leur ancien camp. Nous avons dépassé de plus d'une lieue celui de l'avant-garde, qui a repris tous ses postes.

Je n'aurois donc qu'à me féliciter du peu de succès de cette attaque, si, par la plus cruelle fatalité, elle n'avoit pas enlevé à la patrie un de ses meilleurs citoyens, à l'armée un de ses plus utiles officiers, & à moi un ami de quinze ans, M. Gouvion. Un coup de canon a terminé une vie aussi vertueuse. Il est pleuré par ses soldats, par toute l'armée, & par tous ceux qui sentent le prix d'un civilisme pur, d'une loyauté inaltérable, & de la réunion du courage aux talens. Je ne parle pas de mes chagrins personnels ; mes amis me plaindroient.

Les deux lieutenans-colonels du département de la Côte-d'Or excitent de justes regrets. L'un, M. Cazotte, âgé de 75 ans, & connu par cinquante ans de services distingués dans l'artillerie, avoit, dans la dernière affaire, concouru avec M. Gouvion à l'action vigoureuse qui sauva du milieu des ennemis une pièce démontée. Notre perte d'ailleurs se monte à vingt-cinq hommes blessés. Le nombre des morts est peu considérable. Les ennemis en ont laissé beaucoup plus que nous, & en ont beaucoup emporté. Nous avons fait quelques prisonniers, & je n'ai aucune connoissance que nous en ayons perdus.

Telle est, monsieur, la relation que je m'empresse de vous envoyer en rentrant au camp, elle est aussi exacte que je le puis avant d'avoir reçu des détails officiels.

(Signé) le général d'armée LA FAYETTE,

De Paris, le 15 juin.

Hier, comme on l'a vu, le Patriote François avoit promis de démasquer M. Dumouriez : celui-ci veut aussi démasquer

ceux qui le menacent, puisqu'on ne peut douter qu'il ne soit l'auteur de l'avis suivant, affiché par-tout.

Avis au public, sur une certaine classe d'intrigans déjà connus, mais qui vont l'être davantage.

L'assemblée nationale, en revenant sur la rédaction du décret qui autorise le ministre des affaires étrangères à des dépenses secrètes, & en arrêtant postérieurement que la somme allouée à cet égard, n'est pour des objets de dépense extraordinaire, ne s'attendoit pas que cette espee de sanction définitive donnée par le corps législatif, deviendrait le signal des calomnies & des intrigues. Le parti pris par le ministre de laisser ces fonds dans le trésor public, & de n'y puiser qu'à fur & à mesure, suivant l'exigence des cas, auroit dû le mettre à l'abri des imputations grossières & des insinuations perfides; mais le manient d'une pareille somme offroit un attrait trop puissant aux spéculateurs de la cupidité, & l'agiotage trompé n'a pu pardonner une mesure qui lui ravissoit une proie sur laquelle il comptoit.

On sera bientôt instruit de toutes les manœuvres qu'un parti d'agioteurs a employés afin d'assurer sa vengeance : la vérité va leur arracher le masque de patriotisme dont ils se servent pour couvrir leurs intrigues & leurs complots. On prend l'engagement d'exposer ces noms au plus grand jour, & de les plonger dans la fange du mépris qui les environne déjà.

D'après cet avis, la cause de la scission ministérielle seroit venue de l'emploi des six millions. On dit que M. M. Brissot, Condorcet, Claviere & la députation de la Gironde auroient voulu que ces six millions fussent employés à des spéculations sur les effets publics, & déposés chez le banquier Bidermann; mais que M. Dumouriez craignant les suites de cet agiotage, exigea que cette somme restât au trésor public, & n'en sortit qu'à fur & mesure que le service de l'état l'exigerait.

M. Brissot prétend que la scission est venue de la proposition de M. Servan pour le camp de 20 mille hommes sous les murs de Paris. Il paroît en effet, par l'intérêt que M. Brissot y attache, qu'il n'étoit pas étranger à cette mesure, & que malgré son ancienne répugnance à tout tripot ministériel, il avoit eu part à ce projet, avec MM. Condorcet, Roland, Claviere & quelques députés de la Gironde. Il est bien singulier que dans le même tems on publioit une lettre à M. Pétion où les Marseillois proposoient la formation d'une *fédération nationale destinée au secours de Paris & de la frontière*. Mais ce qui a dû révolter, c'est que le ministre Servan en fit la proposition de lui-même, & sans l'aveu du roi & par conséquent du conseil, auquel, par la constitution, une espee d'initiative est assignée pour tout ce qui concerne la défense de l'état. Alors M. Dumouriez s'éleva, dit-on, contre ce plan, comme pouvant nuire au complément de l'armée & à la formation des 28 bataillons décrétés peu de jours auparavant.

M. Brissot avoue que M. Dumouriez prit occasion de cette mesure pour perdre ses collègues dans l'esprit du roi, & les peignit comme des factieux & des républicains, qui vouloient tout bouleverser. Mais s'il n'y avoit pas eu de faction concertée avec l'armée marseilloise, pourquoi envoyer M. Dubois de Crancé dans le Midi, pour y établir, ainsi que lui-même l'a dit aux Jacobins, un gouvernement provisoire, séparé du reste de l'empire, trop exposé à la contre-révolution? On a donc bien eu raison de suspecter la formation d'une armée qui auroit pu s'emparer de la personne du roi, si précieuse pour la sûreté de la capitale, & pour la terminaison de troubles funestes, dont la prolongation exposerait la France aux plus horribles malheurs. En attendant, ces reproches, ces injures, ces récriminations entre Dumouriez & Brissot n'étonnent personne. Il seroit singulier que MM. de Lessart & Dumouriez se rencontrassent à Orléans; l'un, pour avoir évité la guerre, & l'autre, pour l'avoir déclarée. Ce qui a lieu de surprendre, c'est que l'assemblée nationale ait décrété que les ministres renvoyés emportent les regrets de la nation. Les observateurs sages & impartiaux n'accordent pas si légé-

rement leurs regrets: ils méprisent également & les intrigans & les factieux; & la comédie qu'ils voient jouer, si elle ne devoit finir d'une manière tragique, ne rappelleroit pas mal ce qui se passe dans la piece angloise *the Beggars - Opera*, l'opéra des Gueux.

La Sardaigne veut elle nous faire la guerre ?

Nous avons déjà dit plusieurs fois, d'après des correspondans bien informés, que les préparatifs du roi de Sardaigne sont trop considérables pour qu'on puisse croire qu'il veut seulement se mettre en état de défense. Il n'étoit pas nécessaire, pour remplir cet objet, de compléter ses troupes de ligne, d'armer tous les régimens provinciaux, qui valent ses troupes de ligne, ainsi qu'on l'a vu dans les dernières guerres, & de demander à l'Autriche un secours de 10,000 hommes. Ces préparatifs étoient commencés avant qu'on eût demandé à la cour de Turin une réparation pour l'insulte faite au ministre de France; ils ont été continués avec plus d'activité depuis que la déclaration de guerre a dû ôter à la Sardaigne toute crainte d'être attaquée, quand même elle l'auroit eue avec quelque fondement. C'est cependant depuis cette époque qu'on a parlé avec plus d'affectation des projets hostiles de la France contre la Sardaigne, qu'on a dit & écrit que M. de Semonville & d'autres agens françois avoient formé des complots contre plusieurs puissances d'Italie; complots, disent-ils, qui étoient à la veille d'éclater, si on ne prenoit des mesures extraordinaires pour les prévenir. Ces bruits absurdes ont pour objet d'égarer l'opinion publique, de faire croire aux peuples que les François sont agresseurs, & de les engager à supporter sans murmures les frais d'une guerre injuste, dont le principal objet est de bien river les chaînes.

Les troupes que le roi de Sardaigne a fait passer dans la Savoie forment deux camps, l'un à Rumilli, village situé à peu de distance de Belley, & l'autre entre Chambéry & Montmélian. S'il est vrai, comme le disent les gazettes allemandes, que sa majesté sarde ait accédé à l'alliance de la Prusse & de l'Autriche contre la France, & que l'on ait fait partir en diligence, pour le Milanois, 400 canonniers Autrichiens, nous sommes à la veille d'être attaqués du côté des Alpes. On s'informe avec empressement à Turin, si le camp que les François devoient former à Bourg ou à Lyon commence à se rassembler. On parle de cette dernière ville comme d'un foyer de mécontents où les Piémontois pourroient être bien reçus. On ne dissimule pas que s'il n'y a pas une armée prête à les arrêter, ils peuvent, par Pont-Beauvoisin, arriver dans quelques heures à Lyon. Les corps de cavalerie qu'on a réunis à Chambéry, où les fourrages sont très-rare, paroissent destinés à cette expédition.

Sans doute les agens du pouvoir exécutif veillent sur tous les mouvemens de nos voisins. Mais nous remplissons le devoir de bon patriote, en appelant l'attention publique sur tous les dangers qui peuvent menacer la patrie. Bien des esprits exagérés accusent d'incivisme ceux qui ne partagent pas leur profonde sécurité, qui ne rient que de leur inflexion & de leur inexpérience. Mais souvenons-nous qu'une folle présomption perdit les Athéniens avec qui nous avons tant de ressemblance. Ils ne s'aviserent de craindre, dit un historien philosophe, que lorsqu'ils devoient désespérer. Ces esprits exagérés regardent l'agression de la Sardaigne comme un événement heureux. Ils répètent ce que dit Victor Amédée, que rien n'est si facile aux Piémontois que d'entrer en France; rien de si difficile que d'y vivre, rien de si impossible que d'en sortir. Sans doute c'est là une grande vérité dans des guerres ordinaires; mais n'oublions pas que nous avons un grand nombre d'ennemis à combattre, que les

forces. L'Autriche même de nous Si l'Esp si elle roit-elle ne doit elle no

Extrait

« L' tems. I chierché de tout deux dé leur fan de ferm révolution du sang, des man roit sem la Franc elle-mém dans la populair inféparat politique besoin d peut cro titution de bénéfesse la majesté n se porter funestes fermenta mentée p donner p politique. un décret V. M. ne major de onner q

forces de la Sardaigne seroient combinées avec celles de l'Autriche, & qu'elle trouveroit des amis dans le cœur même du pays. La prudence & le bon sens disent qu'il est de notre intérêt que le roi de Sardaigne garde la neutralité. Si l'Espagne est fidele aux traités qui la lient à la France, si elle ne veut pas seconder nos ennemis, pourquoi refuseroit-elle de signifier à sa majesté s'arde qu'elle ne peut ni ne doit souffrir que sous prétexte d'une nouvelle alliance, elle nous fasse une guerre injuste ?

Extrait de la lettre écrite au roi lundi dernier, par M. Roland, & dont il a donné communication à l'assemblée.

S I R E ,

« L'état où se trouve la France ne peut subsister longtemps. Il faut qu'il se termine par un coup d'éclat, dont les suites doivent vous intéresser autant qu'elles intéressent l'empire. . . . Je dois vous dire la vérité. La France a fait une constitution, la majorité la veut, & la défendra de tout son pouvoir. Cependant la minorité, soutenue par des espérances, a réuni tous ses efforts pour l'empêcher d'avancer. De-là des complots; de-là, les tentatives de semer la division parmi les citoyens. . . . V. M. jouissoit de grandes prérogatives qu'elle croyoit appartenir à la royauté. Elle n'a pas pu voir sans amertume, & sans en être affectée, qu'elles ont été anéanties. Cette idée a enhardi les ennemis de la chose publique. V. M. a été constamment dans l'alternative, ou de céder à d'anciennes habitudes, ou de faire des sentimens philosophiques, ou de céder à la nécessité des circonstances.

« C'est d'après cela que les mal intentionnés ont attendu & cherché à amener une occasion favorable pour l'exécution de leurs projets. Une grande crise menace la France; elle ne peut être évitée que par l'établissement de la confiance du peuple dans les intentions de V. M.; mais cette confiance doit être établie, non par des protestations, mais par des faits.

« Il est évident que la constitution peut marcher, & qu'elle ira du moment que votre majesté soutiendra le corps législatif de toute son autorité & de tout son pouvoir. Par exemple, deux décrets importants ont été rendus, le retard apporté dans leur sanction excite le mécontentement; & dans un moment de fermentation, le mécontentement peut amener à tout. La révolution est faite dans les esprits, & elle s'achèvera au prix du sang, & sera cimentée par lui, si la sagesse ne prévient pas des manœuvres qu'il est tems de prévenir. . . . Lorsqu'on auroit semé l'alarme & le trouble dans Paris & autour de Paris, la France entière se soulèveroit à la fois; elle se déchireroit elle-même dans les horreurs d'une guerre civile qui produiroit dans la nation ce caractère sombre qui est le germe des vertus populaires. . . . Le salut de votre majesté & celui de l'état sont inséparables. Ainsi la disposition des esprits, les raisons de politiques, l'intérêt de votre majesté rendent indispensable le besoin de vous unir au corps législatif. . . . Sire, si le peuple peut croire que vous avez résolu de faire marcher cette constitution à laquelle il attache son bonheur, il vous couvrira de bénédictions. . . . Le décret rendu contre les prêtres intéressés la sûreté générale, son exécution est urgente; & si votre majesté n'y donne promptement sa sanction, les départemens se porteront à des extrémités qui seront affligeantes & plus funestes pour les prêtres que les dispositions du décret. La fermentation que votre garde avoit occasionnée, a été augmentée par les témoignages de satisfaction qu'on lui a fait donner par votre majesté; démarche qui a été vraiment impolitique. La sûreté des frontières & de la capitale a sollicité un décret qui étoit dans le vœu des bons esprits. Pourquoi V. M. ne l'a-t-elle pas sanctionné? déjà les tentatives de l'attachement de la garde parisienne contre cette mesure ont fait soupçonner qu'elle agissoit par une impulsion supérieure. Encore

quelques délais, & le peuple croira voir dans son roi l'ami & le complice des conspirateurs. — Juste ciel! avez-vous donc frappé d'aveuglement tous les princes de la terre, pour les environner de conseils qui les mènent à leur perte! Je sais que les conseils de la sagesse arrivent rarement aux pieds du trône; mais je sais que c'est parce qu'ils ne sont pas entendus que les révolutions sont nécessaires. Mais, sire, je vous dois la vérité, comme citoyen, comme ministre honoré de votre confiance, ou comme chargé de fonctions qui la supposent. Je ne connois rien qui puisse m'empêcher de remplir un devoir que la conscience me commande. La vie n'est rien pour un homme qui estime ses devoirs au-dessus de tout. . . »

(Signé) Roland.

Lettre du ministre de la guerre, contenant la nouvelle de sa retraite, du 13 juin.

M. le président, l'amour du bien public & de ma patrie me décida à accepter un ministère que je sentoiss infiniment au-dessus de mes forces, mais dont j'espérois surmonter une partie des difficultés par ma constante tenacité à faire le bien qui dépendoit de moi. Convaincu que je ne pouvois rien seul, à peine eus-je jeté les yeux sur l'immense carrière qui s'ouvroit devant moi, que je me pénétrai de cette vérité, qu'en appelant à mon secours des hommes probes & éclairés, en marchant à découvert, en me prononçant ouvertement sur mon desir extrême de concourir à faire le bien du peuple en m'identifiant pour ainsi dire avec lui, je serois soutenu, protégé, & qu'on me sauroit gré de mes efforts pour aider à faire triompher les armes françoises. Cependant, au moment où encouragé par mes concitoyens, je commençois à jouir de la flatteuse espérance de pouvois être utile à ma patrie, je reçus ordre du roi de remettre mon portefeuille au ministre des affaires étrangères. Ma conscience me dit que je n'en dois pas moins compter sur les bontés de l'assemblée pour moi, & j'espère qu'elle voudra bien permettre que j'aie rempli mon devoir comme soldat, dès que j'aurai déposé mes comptes entre ses mains. J'ai l'honneur d'être, &c. (Signé) SERVAN.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. François de Nantes).

Supplément à la séance du mercredi matin 13 juin.

Un avis inséré dans le *Patriote François* annonçoit hier l'orage des dénonciations, prêt à fondre sur les têtes des ministres. Cet avis rappelloit aussi l'idée de ces hommes qui dénoncent un complot, pour ne pas partager le sort des coupables. Le soir de la même journée, un avis affiché dans les rues donna le mot de l'énigme: dès-lors on fut qu'il y avoit eu quelque brouillerie dans l'emploi des 6 millions.

On avoit trop applaudi aux trois ministres disgraciés, à ces ministres qui n'étoient coupables que de trop de reconnaissance, pour ne pas murmurer fortement contre celui à qui on attribuoit leur disgrâce. M. Dumouriez, qui n'avoit pas mieux combiné le renvoi de ses collègues, qu'il n'avoit combiné l'attaque de Mons & de Tournay, a été couvert de huées, lorsqu'il est entré dans la salle. Ceux qui s'étoient montrés les intrépides défenseurs de ce ministre, lorsque ses sottises attaqueroient l'intérêt national, se sont montrés les plus cruels antagonistes, lorsque son ambition n'a heurté que l'intérêt de quelques individus. Abandonné par le parti qui l'avoit fait parvenir au ministère, M. Dumouriez n'a trouvé aucun appui dans l'assemblée: car la sage majorité se rappelloit nos premiers revers; elle se rappelloit sur-tout que M. Dumouriez avoit entraîné la France dans une guerre désastreuse.

Le ministre a pris la parole, pour rendre compte d'une attaque qui a eu lieu près de Mons. Le silence de la douleur, en apprenant la mort de M. Gouvion, a remplacé les murmures qui s'élevoient contre le ministre. L'assemblée a vivement senti la perte d'un homme qu'elle avoit vu naviguer s'élever avec honneur dans son sein, & qui n'avoit abandonné son poste de législateur, que pour remplir le serment qu'il avoit fait à la tribune: *La constitution ou la mort.*

Nous avons vu des larmes couler, M. Palforet a interrompu

cette scène de deuil, pour demander que le comité d'instruction fût chargé de présenter un plan sur la manière d'honorer un général qui venoit de mourir pour la défense de la liberté. M. Dumas a demandé que le président écrivit au père de M. Gouyon, pour lui témoigner les regrets de la patrie. Ces deux propositions ont été décrétées avec un enthousiasme bien plus vrai, bien plus noble que celle de M. Duffaulx sur le renvoi des ministres. Ainsi l'assemblée nationale portera la consolation dans l'âme d'un vétéran qui a vu périr ses deux fils pour le maintien de la loi, pour le maintien de la constitution.

M. Dumouriez a lu ensuite un mémoire fort long sur la situation désespérante où il a trouvé le département de la guerre : ce n'étoit plus cette armée invincible, & pourvue de tous les objets nécessaires; ce n'étoit plus cet empire couvert de places inexpugnables. Il n'est pas besoin de dire que M. Dumouriez, à cette lecture, a été souvent interrompu par des rumeurs violentes. M. Guadet s'écrioit que M. Dumouriez, fier de son triomphe, se croyoit en état de donner des leçons au corps législatif. Les murmures continuoient : c'est vainement que M. Dumouriez a eu recours à ses phrases qui forcent les applaudissemens : *Il vaut mieux vivre libre & ruiné, que de ramper esclave dans l'opulence. Soyons libres, & nous serons assez riches.* Ces paroles, vuides de sens, n'ont pas produit leur effet accoutumé; & le mécontentement s'est manifesté jusques dans les tribunes, lorsque le nouveau ministre a demandé un fonds extraordinaire de 20 millions.

M. Lacuée, qui n'a embrassé aucun parti, & dont l'ambition se borne à être un honnête homme, est monté à la tribune. J'ai fait, a-t-il dit, un rapport sur les approvisionnemens, d'après des pièces déposées au comité par le dernier ministre : il en résulte que M. Servan ou M. Dumouriez sont étrangement coupables : il faut qu'on sache s'ils méritent l'un & l'autre d'emporter la confiance de la nation, ou de perdre la tête sur un échafaud. MM. Cambon, Reboul, Carnot, Crublier d'Obterre, se sont réunis à M. Lacuée, & le décret suivant a été rendu.

Décret du 13 juin, sur la vérification des comptes des ministres.

Art. 1^{er}. Il sera formé dans le sein de l'assemblée nationale une commission particulière, composée de douze membres, laquelle sera chargée de vérifier tous les comptes des ministres qui, depuis le sieur Duportail inclusivement, ont été chargés du département de la guerre.

II. Cette commission est autorisée à prendre dans les bureaux du département de la guerre, tous les renseignemens nécessaires à la vérification dont elle est chargée par l'article précédent, & se fera représenter toutes les pièces justificatives des comptes.

III. La commission rendra compte, sous huit jours, de ce qui concerne l'état & l'approvisionnement des armées, ainsi que l'état des places fortes en première ligne.

On assure que M. Dumouriez, en remettant son mémoire sur le bureau, a dit assez distinctement qu'il signoit son renvoi à Orléans. Deux ministres des affaires étrangères se trouveront ensemble à la haute-cour, l'un pour avoir voulu la paix, l'autre pour avoir voulu la guerre.

Du mercredi 13 juin. Séance du soir.

Cette séance a été employée à des objets peu importants. Le commandant de la troisième division rend compte de sa conduite au sujet de la pétition dénoncée. Il n'a rien fait qui ne fût conforme aux idées de l'ordre & au bien du service. M. Rulle entretient l'assemblée de la situation actuelle de la ville de Strasbourg, déchirée par les factieux. M. Rulle veut

qu'on ne s'en rapporte pas sur ce point aux endormeurs; il dit ensuite qu'on a arrêté à Oberkirch, territoire de l'empire, un négociant voyageant en uniforme national: il propose d'examiner si on ne doit pas user de représailles. (Renvoyé au comité diplomatique).

On a dénoncé à l'assemblée une affiche intitulée *les complots*. La municipalité fait des recherches contre l'auteur. M. Armand peu effrayé, & des dénonciations & des perquisitions, écrit à l'assemblée pour lui apprendre qu'il est l'auteur du placard, & qu'il est prêt à prouver tous les faits qu'il a publiés. M. Armand avoit parlé d'un complot pour conduire l'assemblée & le roi dans les départemens du Midi, où le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif auroient été à la merci des clubs & des brigands déviateurs.

La séance a fini par une discussion sur l'administration chargée de la fabrication des assignats.

Séance du jeudi 14 juin.

Si la lutte élevée entre l'intolérance du philosophisme & l'intolérance de la superstition a occasionné quelques troubles dans la capitale, qui est le centre des lumières, il n'est pas étonnant que le fanatisme se manifeste par des désordres dans quelques départemens, où le peuple est moins éclairé. Une lettre lue à la tribune annonce que le département de Mayenne & Loire, qui jusqu'à présent avoit été étranger aux orages de la révolution, est aujourd'hui le théâtre des troubles religieux. Des prêtres fanatiques sont venus à bout de répandre la division, & d'empoisonner, par le fanatisme, les sentimens les plus sacrés, les plus respectables qui unissent les hommes dans la société.

Les prêtres, égarés par l'intolérance, veulent que l'homme ait des rapports avec le ciel, & qu'il n'en conserve aucun avec les hommes. Dieu a voulu que l'homme vécût sur la terre pour aimer ses semblables; l'espérance, l'amitié, les doux sentimens le soutiennent dans ce passage difficile. Les prêtres intolérans veulent qu'il vive dans le ciel, & qu'il porte dans son cœur la crainte, le désespoir, la haine & toutes les passions qui dégradent l'humanité. De là les troubles religieux. Le philosophisme produit les mêmes effets dans un sens inverse; & les arrêtés, les lettres prétendues philosophiques des Manuel, ne sont pas moins contraires aux principes de la saine philosophie que les mandemens incendiaires d'un évêque, & que les brefs impolitiques du pape.

(La suite à demain.)

L'assemblée ayant repris la suite de la discussion sur les droits féodaux, la rédaction suivante a été adoptée :

« Les droits féodaux casuels qui ne seront pas prouvés être le fruit d'une concession de fonds, en vertu du titre primitif, sont supprimés sans indemnités ».

M. Dumolard a demandé qu'on ajoutât après ces mots : en vertu d'un titre primitif, ceux-ci : ou de trois reconnaissances énonciatives du titre & d'une possession sans troubles de 40 ans.

Cette proposition a de nouveau occasionné de violens débats; elle a été mise aux voix, & l'épreuve ayant été douteuse, l'assemblée a eu recours à l'appel nominal.

Les suffrages se sont déclarés en faveur de l'amendement de M. Dumolard; l'assemblée a décrété qu'il y avoit lieu à débattre. Il étoit fort tard; un grand nombre de ceux qui avoient voté pour l'amendement sont sortis de la salle; la minorité est devenue la majorité : malgré l'opposition trop faible de quelques membres, qui ont invoqué les principes de la loyauté françoise, l'amendement a été remis aux voix & rejeté.